



COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

Archives historiques
Centre d'Études Olympiques

Hymne olympique et musique

Fiche de fonds

Aperçu du contenu des archives concernant l'hymne olympique, les partitions et les œuvres musicales liées à l'Olympisme entre 1896 et 2001

14 avril 2011



© 2010 / Comité International Olympique (CIO) / EVANS, Jason



Référence: CH CIO F-A03-HY

Dates extrêmes: 1896-2001

Niveau de description: Sous-série

Importance matérielle et support: 0.9 m.l. Documents textuels.

Nom du producteur

Comité International Olympique (CIO)

Histoire administrative / Notice biographique

L'hymne olympique est exécuté pour la première fois lors de la cérémonie d'ouverture des premiers Jeux Olympiques de l'ère moderne à Athènes en 1896. La musique est composée par Spiros Samaras et le texte écrit par Costis Palamas.

Par la suite, différentes compositions musicales sont jouées lors des Jeux Olympiques.

Lors de la Session du CIO à Athènes en 1954, le prince Pierre de Monaco propose l'organisation d'un concours international pour la création d'un hymne olympique officiel. Près de 400 partitions sont envoyées au jury du concours, qui décerne le prix à l'oeuvre du compositeur polonais Michel Spisak. Lors de la Session du CIO à Paris en 1955, il est décidé de considérer l'hymne de Spisak comme hymne officiel.

Ce nouvel hymne retentit ainsi en 1956, lors des Jeux Olympiques d'hiver à Cortina d'Ampezzo et lors des Jeux Olympiques d'été à Melbourne/Stockholm.

Lors de la Session du CIO à Melbourne en décembre 1956, les membres du CIO apprennent que l'hymne est soumis aux droits d'auteur et désapprouvent le fait de devoir payer à chaque fois que ce dernier est joué. L'année suivante, la Session, réunie à Sofia, émet le souhait que le comité d'organisation des Jeux Olympiques de Rome fasse faire composer « une marche qui sera utilisée en 1960 ». La décision finale est reportée à la Session de 1958.

A l'occasion de la 55e Session du CIO tenue à Tokyo en 1958, les membres du CIO décident d'adopter l'hymne de Spiros Samaras, dont la veuve a renoncé aux droits d'auteur, comme hymne olympique officiel. Celui-ci sera joué dès les Jeux Olympiques de Rome en 1960.

Modalité d'entrée

La sous-série est parvenue aux Archives historiques du CIO en 1993, suite à la construction du nouveau Musée Olympique à Ouchy.

Présentation du contenu

La sous-série témoigne de l'histoire de l'hymne olympique et des dispositions prises par le CIO à ce sujet, et, plus généralement, des affaires liées à la musique au sein du Mouvement olympique et sportif.

Elle traite notamment du concours pour un nouvel hymne olympique (1954-1955), de l'enregistrement d'un disque (années 1980), des hymnes et oeuvres musicales joués lors des Jeux Olympiques (1912-1960), d'autres compositions et hymnes (Hymne du sport), de l'Olympiade internationale de musique à Salzbourg et des auteurs-compositeurs.

La sous-série contient principalement de la correspondance et des partitions.

Elle comporte également des articles de presse, des publications, des rapports, des procès-verbaux et des drafts de contrats.

Accroissements

Oui

Mode de classement

Dernière mise à jour : mars 11



Les dossiers sont classés soit par sujet, par type de document ou par activités en ordre alphabétique. Les documents à l'intérieur des dossiers sont classés chronologiquement en ordre décroissant.

Conditions d'accès

L'accès aux documents est libre, sous réserve des dispositions prévues à cet effet par le CIO.

Langue et écriture des documents

Les documents sont principalement en français, anglais et allemand.

Sources complémentaires

Sources internes

- Administration – Juridique : F-A01
- Jeux Olympiques d'été – dossiers « Hymne – musique » : C-J01
- Jeux Olympiques d'hiver – dossiers « Hymne – musique » : C-J02

Notes

Le contenu de ce fonds, y compris les identifications olympiques, sont la propriété du CIO.

Règles ou conventions

Description conforme à la norme ISAD(G).

Date(s) de la description

16 juin 2010